



Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

CONSEIL DE GESTION DU 03 DECEMBRE 2018

Délibération PNMCCA_2018_17

Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 16 Juillet 2018

Et de l'ordre du jour de la séance du 03 décembre 2018

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

Article 1 :

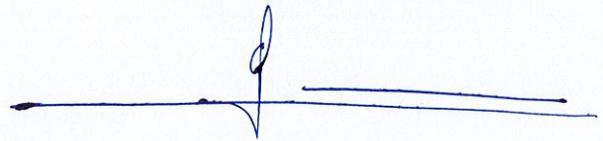
Le conseil de gestion approuve :

- le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 16 Juillet 2018, ci-annexé ;
- et l'ordre du jour de la séance du 03 décembre 2018.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.



**CONSEIL DE GESTION - SISCU
SEANCE DU 16 JUILLET 2018**

Participants

30 membres titulaires et suppléants du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin de Capicorsu et de l'Agriate étaient présents.

Membres excusés : Monsieur ARENA, Monsieur PADOVANI , Monsieur ZERLINI et Madame Vanina PASQUALINI (procuration donnée à Monsieur ROMANI)

Le tableau annexé liste les participants.

Le quorum est atteint.

Compte-rendu de la réunion

Monsieur VIVONI ouvre la séance à 14h30 en accueillant les membres et en présentant sommairement de musée de la mer au lieu-dit Santa Catalina. Il indique que ce projet pourrait aussi être étudié dans le cadre des candidatures pour la « Maison du parc ».

Monsieur SIMEONI remercie l'assemblée pour sa présence et salue les actions menées lors des incendies de 2017 par les maires. Il confirme son soutien aux projets communaux tels que ceux de la maison Stopiele à Centuri ou le couvent de Siscu. L'action sera poursuivie dans ce sens pour l'acquisition du manoir Santa Catalina sans préjuger du sort que réservera le Conseil de gestion à l'examen des différentes candidatures concernant le siège du Parc naturel marin. La candidature de Siscu vient donc s'ajouter à la liste des candidatures déjà communiquée. Les propositions seront évaluées en conseil de gestion.

Monsieur ROMITI demande à prendre la parole et fait une déclaration :

« Je tiens à faire une déclaration solennelle qui doit être inscrite à l'ordre du jour. Nous avons fait une action contre la DDTM. Nous avons dit que si Monsieur Livet était présent à une réunion, le comité régional, la prudhomie et le syndicat se retireraient de ces réunions. Donc, vous continuez sans les professionnels. Nous avons une action syndicale qui est en train d'être menée, je pense qu'elle est en train d'aboutir. Ou vous voulez des pêcheurs avec vous, ou vous soutenez monsieur Livet. Merci, je suis désolé je suis un homme de dialogue, mais quand il faut trancher, il faut trancher. Nous avons signé pour qu'il y ait le quorum. Merci Monsieur Livet, vous direz au aussi Préfet qu'il tienne ses engagements ».

Monsieur MARTORANA remercie les membres pour leur présence puis souligne que Monsieur LIVET représente le Préfet maritime de la même manière que lui-même représente le Préfet de département, et rappelle l'unicité et l'unité de l'Etat en la matière et désapprouve toute attaque qui

serait personnelle au nom de l'Etat. Il précise que l'Etat au sein de ce Comité de gestion a un rôle de commissaire du gouvernement, il est accompagnant juridique.

Monsieur SIMEONI demande une suspension de séance.

Messieurs ROMITI et MARIE ont quitté la séance.

Monsieur SIMEONI déplore donc l'absence de la profession des pêcheurs.

Poursuite de la réunion avec :

Approbation de l'ordre du jour

Le quorum étant atteint, **Monsieur SIMEONI** soumet à l'approbation l'ordre du jour. Ce dernier est adopté.

Approbation du compte-rendu du Conseil de gestion du 12 Mars 2018

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 12 mars 2018, qui avait été diffusé préalablement à la séance par courriel, accompagné de la demande de réécriture d'une partie par le Préfet maritime, ne soulève pas d'objection complémentaire, des propositions de correction ont été proposées à l'ensemble de l'assistance et ont été approuvées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation des nouveaux membres du Conseil de gestion

Le nouvel arrêté a été transmis aux membres du conseil de gestion.

Cependant la Communauté de communes Ile Rousse Balagne a désigné Monsieur Jean Paul GUERRIERI membre titulaire et Monsieur Laurent CECCALDI membre suppléant pour la représenter. L'information n'ayant pas été diffusée aux services de l'Etat, un nouvel arrêté sera pris.

Election au poste de Vice-Président du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements laissé vacant depuis la création de la CdC.

Le vote à mains levées est proposé.

Monsieur MAZOTTI est élu à l'unanimité.

Validation du rapport annuel d'activités 2017

Le document a été préalablement transmis aux membres du conseil de gestion.

Madame CANCEMI tient à apporter la précision suivante : les membres du Bureau ont été sollicités avant les membres du conseil de gestion afin de valider le rapport annuel d'activités 2017 du parc pour qu'il puisse être présenté dans les temps lors du Conseil d'Administration de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le rapport annuel d'activités 2017 est validé.

Point sur l'état d'avancement des ateliers relatifs au plan de gestion

Madame CANCEMI précise que la méthodologie a été proposée lors du dernier conseil de gestion. Il s'agit d'un exposé sur l'état d'avancement de ce travail.

Monsieur LUCAS rappelle que le plan de gestion est arrêté pour une durée de 15 ans. Les groupes de travail sont basés autour du triptyque, sensibilisation, préservation du milieu et développement durable des activités. Les critères sont définis avec des objectifs à long terme, les résultats attendus sont listés, le programme d'action sera validé par le conseil de gestion tous les ans.

Monsieur LUCAS détaille les éléments techniques inhérents au plan de gestion :

-**l'enjeu** qui représente la responsabilité du parc sur un compartiment écologique par exemple et qui s'articule autour de critères identifiés dans les différentes directives Natura 2000 (représentativité, sensibilité et fonctionnalité)

-La **finalité** qui représente l'objectif à long terme de l'enjeu concerné. Il s'agit dans ce cas de se projeter dans les quinze prochaines années et de définir l'ambition du parc en fonction du degré de précision de chaque finalité

-Le **principe d'action** qui constitue le moyen, l'outil, l'action concrète afin de mettre en œuvre la finalité.

Monsieur TOMASI, à l'appui des synthèses communiquées aux membres, expose le travail accompli.

- Groupe de travail « cétacés et tortues marines »
- Groupe de travail « habitats marins »

Monsieur NOVELLA pose le principe d'une action d'étude pour la création d'une zone de protection intégrale au sein du PNM.

Madame CANCEMI indique que l'atelier « Gouvernance » aura lieu au mois d'octobre 2018, les questions de cet ordre pourront y être abordées.

Monsieur NOVELLA souhaiterait avoir des indications sur une éventuelle étude davantage aboutie sur la géologie du PNM.

Monsieur TOMASI propose qu'une introduction sur les éléments géologiques du PNM soit intégrée aux réflexions lors des prochains groupes de travail de manière transversale. Ce travail sera également fait également pour les espèces protégées.

Monsieur MAZOTTI a remarqué une surface importante de posidonie arrachée qui flottait à la surface de l'eau dans le golfe d'Alisu. Aussi, il se demande s'il faut intervenir car les ancrages se font dans les posidonies. Il pose la question de la surveillance et de la verbalisation.

Monsieur TOMASI indique que la gestion des mouillages dans les posidonies et les coralligènes sera abordée.

Madame SANTUCCI apporte un complément de réflexion en posant le constat que grâce au PNM, un début de réflexion est possible avec des éléments scientifiques. L'enjeu sera de transformer le négatif en positif avec tous les acteurs. « Les premières pierres sont posées ». L'important est de travailler pour trouver des réponses car l'enjeu est primordial.

Madame CANCEMI informe qu'un groupe de travail a été constitué avec le Conservatoire du littoral, la DREAL, le BRGM, les DDTM et l'OEC, celui-ci a réalisé un document synthétique sur la gestion des banquettes de posidonies. Le document finalisé sera transmis aux différentes communes du Parc.

Monsieur RAMAZOTTI expose la manière dont les posidonies ont été traitées cette année à Macinaggio. Il déplore qu'on saccage plus qu'on ne fait avancer la situation.

Madame MURZILI souhaite que soit abordée la question des mouillages forains et aimerait qu'il y ait une réglementation, une organisation en la matière.

Madame CANCEMI va en discuter avec chaque Maire. Chaque plage a sa gestion particulière. Le travail est donc à effectuer commune par commune et plage par plage. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une algue mais bien d'une plante à fleur qui perd ses feuilles en grande quantité, ce sont celles-ci qui s'accumulent sur le rivage. La gestion des banquettes de posidonie sur les plages se fera avec les maires de chaque commune. Les engins adéquats seront choisis pour intervenir sur les plages où les posidonies seront déplacées. Elle confirme qu'il faudra s'occuper du volet « mouillages ».

- Groupe de travail « qualité de l'eau »

Monsieur RAMAZOTTI propose qu'un bateau soit affrété avec un filet (tamis) pour récupérer les plastiques.

Madame CANCEMI fait remarquer qu'il y aurait alors une surface trop importante à traiter, ce qui serait difficile, avec en sus les déchets qui coulent. Une action est prévue au Plan d'actions pour la

Méditerranée pour les pêcheurs professionnels : elle consiste à aider les pêcheurs professionnels à ramener les déchets qu'ils ont remontés jusqu'aux ports.

Monsieur LUCAS précise que le Parc peut accompagner toutes ces initiatives.

Monsieur CHOLET ALLEGRINI prend l'exemple de la pollution à la paraffine pour laquelle la méthode à l'épuiette a été utilisée, avec donc du matériel qui n'était pas adapté. Il souhaiterait que des actions régulières soient menées.

Monsieur LEUMENIER informe que pour les communes de Luri à Rugliano l'essentiel de l'assainissement n'a pas été effectué. Il pense qu'il serait plus urgent de prendre le problème à la source en trouvant les moyens financiers pour effectuer les travaux.

Madame CANCEMI a pu rencontrer un certain nombre de maires des communes du Parc. Ils sont presque tous déjà en pourparlers pour la réalisation d'une station d'épuration dans leur commune. L'Agence de l'eau peut aider ces communes de petites tailles qui disposent de petits budgets. Elle propose de produire un état des lieux des stations d'épuration présentes dans le secteur du Parc.

Lors d'une opération de ramassage effectuée par l'association Mare Vivu et Corsea Care il a été constaté qu'un certain nombre d'objets provenait de stations d'épuration du pourtour méditerranéen.

Monsieur VIVONI insiste sur le coût de la dépense pour une station d'épuration communale. Il compte sur la présence de Messieurs SIMEONI et TALAMONI afin de proposer un plan pour que les communes soient aidées dans cette démarche. La région finance une partie de ces installations au travers du PEI. Il interroge les services de l'Etat à ce sujet.

Monsieur MARTORANA : les communes sont confrontées à un flux touristique croissant et complexe qui induit des actions de développement coûteuses. Les subventions sont plus élevées pour la Corse. Les communes peuvent accéder à la dotation d'équipements ruraux qui leur permet de financer des ouvrages sur plusieurs années.

Monsieur SIMEONI : la ligne budgétaire ne permettra pas de financer suffisamment donc une négociation sera entamée sur l'outil qui prendra la suite du PEI.

- **Groupe de travail « espèces protégées »**
- **Groupe de travail « pêche professionnelle »**

En septembre sera réuni un atelier « pêche récréative » puis en octobre les deux ateliers seront croisés.

Monsieur MAZOTTI aborde le sujet du braconnage qui gêne le professionnel de la pêche. Il demande si une mesure va être mise en œuvre par le Parc ;

Monsieur LUCAS : le comité des pêches a fait remonter cette problématique.

Madame SANTUCCI souhaite compléter les propos de Monsieur MAZOTTI. Elle a été accueillie au sémaphore de Ersu, où le personnel présent lui a fait part de leur limite d'action. L'économie de prédation a un impact sur la profession. Les moyens devront être démultipliés de façon à protéger le territoire et l'économie. Il faudra amplifier le rayon d'action et le pouvoir de police.

Monsieur TOMI met en cause les restaurateurs qui achètent et ainsi favorisent le braconnage.

Madame CANCEMI annonce que le bateau du Parc sera livré la semaine prochaine. Il faudra attendre le contrôle sécurité avant qu'il puisse naviguer. Le travail s'est déjà amorcé avec les services de l'Etat et avec les agents de la CdC qui ont un bateau basé à Saint Florent.

Au sujet de la sensibilisation, de la réglementation et de la verbalisation, les agents du Parc ont créé un outil informatique regroupant tous les arrêtés, ...). **Madame CANCEMI** précise que dans un espace protégé, avant que les usagers comprennent la réglementation et la respecte, il faut entre cinq et six ans. La présence en mer peut dissuader.

Monsieur CHOLLET ALLEGRINI : le braconnage est l'affaire de tous. Les braconniers sont connus. Il est difficile de travailler correctement à cause de ce fléau et du manque de sanction. Il faudrait appliquer les règles existantes en passant à l'action.

Monsieur NOVELLA propose de multiplier les contrôles sur les restaurants.

Monsieur MARTORANA informe que le Procureur de la République est saisi en cas de constatation d'infraction.

➤ Prochains Groupes de travail

Monsieur LUCAS présente les différents groupes de travail à venir : Patrimoine naturel, trafic maritime et activités portuaires, nautisme, activités liées au tourisme.../...

Il est indiqué que le groupe de travail « ressource halieutique » se réunira à la rentrée.

La reprise aura lieu en septembre. En décembre il sera présenté une synthèse des enjeux au conseil de gestion afin de les valider.

Monsieur SIMEONI : il reste environ un an pour finaliser le Plan de gestion qui est le document stratégique du Parc..

Point sur le site mixte Natura 2000 Agriate

Il s'agit d'un travail en concertation avec l'OEC et le Conservatoire du Littoral.



Site mixte Natura 2000 « Agriate »

→ Proposition de mise en place d'un groupe de travail thématique pour participer à l'élaboration du volet terrestre du document d'objectifs

Biodiversité terrestre :

- La flore	Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les habitats naturels	Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les zones humides / Mares temporaires	Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les insectes	Expert de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Les amphibiens et reptiles	Michel Delaugerre, Conservatoire du littoral
- Les chiroptères	Grégory Beneux, Groupe Chiroptères Corse
- L'avifaune	Jean-Claude Thibault (Gilles Faggio par voie électronique)

Patrimoine, Histoire, Archéologie :

- Charles Pinelli, Association des amis des Agriate
- Franck Leandri, Directeur Régional des Affaires Culturelles

Usages :

- Randonnées équestres	Thierry Angot, Equiloisirs (Comité Régional du Tourisme Équestre)
- Randonnées pédestres	Jean-Marc Poggi et François Tomasi, Bureau montagne du Nebbiu
- Navettes 4x4	Christophe Pietri, Agriates-Evasion

Une commission spécifique est proposée au sein du conseil de gestion afin de suivre les actions terrestres du plan de gestion concernant le site mixte des Agriate.

Madame ENJALBERT précise que le travail sera effectué afin de faire le lien « terre-mer », le Conservatoire du littoral étant présent sur le site Agriate, et le parc Naturel marin en mer, cette convention coulait de source. Tous les maires concernés par le site Natura 2000 Agriate sont intégrés dans cette commission.

Madame SANTUCCI souhaite que soient contactés tous les acteurs économiques qui auraient besoin de faire partie de ce cercle de réflexion.

Monsieur TOMI tient à préciser que sur le plan économique, ça ne rapporte rien aux communes.

Monsieur RETALI : les résultats des travaux du DOCOB feront partie intégrante du Plan de gestion du Parc.

La création de cette commission spécifique au site Natura 200 des Agriate est validée.

Point d'information sur les conventions en cours

Les membres du conseil de gestion ont été destinataires du projet de convention « Bastia ville porte ». **Monsieur SAVELLI** affirme la volonté de la ville d'être associée au Parc et confirme son souhait de signer cette convention.



Bastia Ville - Porte



CONVENTION DE PARTENARIAT Bastia « ville-porte » du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

ENTRE

d'une part,

La ville de Bastia, représentée par son maire, M. Pierre SUTILLI ...
et dénommé ci-après « Ville porte »,

et d'autre part]

L'Agence Française pour la Biodiversité, établissement public à caractère administratif, dont le siège est sis immobilière Le Naxos - Hull C - 5, square Félix Naxos - 84300 VINCENNES CEDEX, représentée par son directeur général en exercice, M. Christophe AUGEL, pour le Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, siège Résidence 5th Avenue, 311 rue Parataglia, 20200 Bastia, M SIRET 13002276701955.
Adresse de correspondance : 18 quai de la Doune, BP 42932, 29229 Brest cedex 2,
ci-après désignée par « FAJB » ou « le Parc »,
et

L'Office de l'Environnement de la Corse, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est sis 14, avenue Jean Herlihy - 20250 CORTE, représentée par son président M. François SARGENTINI,
N° de SIRET : 793 536 079 20023,
ci-après désigné par « FOEC » ou « le Parc » .

5 axes d'action :

1. Partage des données
2. Éducation, formation et sensibilisation
3. Renforcer le lien affectif et culturel des Bastiais avec la mer
4. Bastiamaitre d'ouvrage de projets intégrant la préservation de l'environnement marin
5. Agir pour une coopération internationale

→ Des actions prochaines envisagées autour de la communication

20

Monsieur SIMEONI tient à préciser qu'il n'y aura évidemment pas de main mise de la part de la ville sur le Parc, la volonté demeure que ce Parc reste celui des acteurs institutionnels et privés du Cap Corse et de l'Agriate.

Le conseil de gestion donne son accord pour la signature de cette convention.

Point d'information sur les locaux du PNMCCA avec propositions de critères d'évaluation, comme demandé lors de la réunion du Bureau du 22 mai 2018

Lors du Bureau du 22 mai 2018, des critères d'évaluation ont été présentés ; il avait alors été demandé de travailler sur des critères différents. Ce travail sera présenté lors du Bureau du mois de septembre. **Monsieur SIMEONI** précise que l'idée est de travailler en Bureau puisque l'effectif est réduit mais sans que ces propositions soient définitives car le conseil de gestion aura toute compétence et toute latitude pour y travailler. L'idée est de définir une procédure qui permette d'arriver au choix le meilleur possible de façon claire, lisible, transparente, et compréhensible pour tous. Ces critères sont des contributions à la réflexion. L'installation du siège aura lieu au mieux d'ici trois ans.

Madame CANCEMI présente tous les projets et les critères arrêtés à ce jour.

Une réflexion est menée par l'Agence Française pour la Biodiversité afin de définir la maison « idéale » avec des critères de fonctionnalité précis: nombre de bureaux, surface, accessibilité, rééquilibrage territorial, typicité du bâtiment, facilité de déploiement, proximité des administrations.

Ce travail sera envoyé à tous les membres. Des critères pourront être retranchés, de nouveaux pourront être ajoutés. La notation ne pourra être qu'indicative.

Monsieur SIMEONI tient à faire part de l'information suivante : au plan national, se pose la question du devenir des Parc naturels marins alors qu'ils ont une vraie utilité y compris économique. Aussi, la projection à 22 agents est une projection optimiste.

Madame CANCEMI reste optimiste : en 2017, le PNM comptant 5 agents, aujourd'hui il y en a 10 dont les agents de l'OEC qui seront pour certains mis à disposition à l'AFB. Le PNM a accès à des projets européens qui lui ont permis d'employer un chargé de mission pour 3 ans, de bénéficier de deux service civile.../... Elle propose de revenir sur le sujet en fin de séance.

Point sur l'adhésion par les communes à la charte Pelagos

Adhésion à la charte de partenariat du sanctuaire PELAGOS

	Maire	Charte		Délibération	
Barrettali	M. Anthony Hottier	■	Signée le 20/09/2010	■	C.M. du 27/05/2010
Belgudè	M. Lionel Mortini	■	Signée le 20/03/2014	■	C.M. du 27/12/2010
Brandu	M. Dominique Ricci				
Cagnanu	M. Albert Mattei				
Canari	M. Armand Guerra				
Centuri	M. David Brugioni	■	Signée le 07/08/2017	■	C.M. du 05/08/2017
Ersa	M. Thomas Micheli				
Ferringule	M. Ange Cherubini				
Luri	M. Dominique Cervoni				
Meria	Mme Laurence Piazza				
Mursiglia	Mme Honorine Nigaglioni				
Nonza	M. Pierre Chaubon				
Ogliastru	M. Toussaint Morganti				
Olmèta di Capicorsu	Mme Mireille Boncompagni	■	Charte signée	■	C.M. du 14/04/2018
Palasca	M. Jean Louis de Marco				
Patrimoniu	M. Jean Baptiste Arena	■	Signée le 26/06/2018	■	C.M. du 02/03/2018
Petracurbara	M. Jean Claude Galetti				
Pinu	M. Francis Mazotti	■		■	C.M. du 16/02/2018

Ruglianu	M. Patrice Quilicci	■		■	C.M. du 06/01/2018
San Fiorenzu	M. Claudy Olmeta	■	Signée le 06/04/2018	■	C.M. du 08/03/2018
San Gavinu di Tenda	M. Christian Tomi	■	Signée le 24/02/2018	■	C.M. du 24/02/2018
San Martinu di Lota	M. Jean Jacques Padovani	■	Signée le 26/04/2018	■	C.M. du 09 Mars 2018
Santa Maria di Lota	M. Guy Armanet				
Santu Petru di Tenda	M. Marc Tomi	■		■	C.M. du 10/02/2018
Siscu	M. Ange Pierre Vivoni	■	Signée le 09/04/2018	■	C.M. du 10/02/2018
Tuminu	M Denis Merono				
E Ville di Pietrabugnu	M. Michel Rossi				

Un travail sera effectué durant l'été auprès des maires. Le 25 septembre, le Préfet maritime de Méditerranée sera présent pour cosigner les chartes avec les maires et le Président du Parc.

Point d'information sur le fonctionnement du PNM

➤ Information sur nouveaux arrêtés pris sur le territoire du Parc

Il est procédé à une présentation d'un outil de synthèse de tous les arrêtés qui ont été transmis aux membres.

Ces informations pourront être intégrées dans les ordinateurs de bord des agents de terrain.

Il est procédé à une démonstration de l'outil qui sera d'une grande aide pour les agents de terrain.

Monsieur Gilles SIMEONI indique que cet outil est très intéressant, il facilite également la sanction et mérite d'être valorisé.

➤ Aires marines éducatives

Monsieur LUCAS tient à préciser que la météo n'a pas été favorable à cette action.

Monsieur PAZZAGLI représente le collège du Cap dans lequel il enseigne. Il remercie le Parc pour son partenariat ainsi que l'Agence française pour la biodiversité qui leur a octroyé le label.

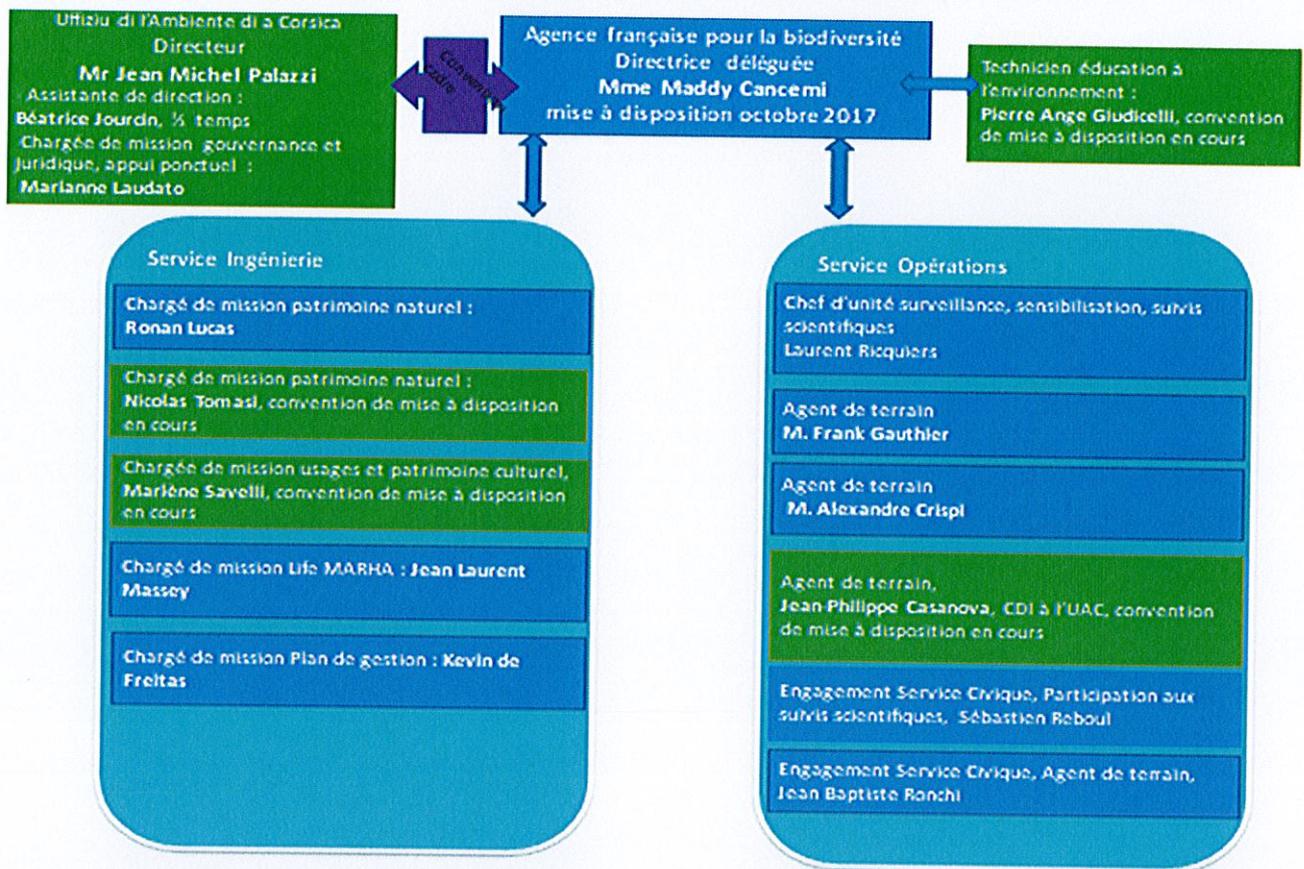
Le but de cette action est de rendre l'élève éco-citoyen par la connaissance du milieu et la responsabilisation au travers des problématiques environnementales.

Leur souhait aujourd'hui est de louer du matériel (kayak, palmes, masques.../...) afin d'aller plus loin dans la connaissance de ce milieu.

Monsieur SIMEONI félicite le collège du Cap pour le travail accompli.

➤ Organisation interne

Un schéma de synthèse est présenté pour décrire l'organisation en cours



Monsieur SIMEONI souhaite que la procédure de recrutement soit exposée. **Monsieur PALAZZI** explique le dispositif de mise à disposition des agents de l'Office de l'Environnement. **Monsieur SIMEONI** insiste sur la procédure de recrutement qui est transparente. Pour exemple il cite les 76 candidatures reçues pour le poste Life MAHRA.

Deux informations sont communiquées avant de clôturer la séance :

Monsieur MAZOTTI invite à participer aux actions menées par l'association Mare vivu du 31 juillet au 05 août, suivies par l'équipe de Thalassa.

Monsieur COLOMBANI présentera le 04 août à 18h l'inventaire du patrimoine de la commune d'Olcani.

Monsieur SIMEONI lève la séance à 17h30.

Annexe 1 : Participants présents

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Charles-Henri DU CHÉ	M. LIVET
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Pierre-Yves ANDRIEU	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE	Henri RETALI
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Pascal VARDON	
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	Julie ENJALBERT
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	François SARGENTINI
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Collectivité de Corse	Jean Guy TALAMONI	Rosa PROSPERI
Communauté d'agglomération de Bastia	Jean-Jacques PADOVANI	Emma MUSSIER
Communauté de communes du Cap Corse	Patrice QUILICI	Anne-Marie ROSSI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Jean Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Jean-Baptiste ARENA	Étienne MARCHETTI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA	Marie-Laure BEGNIS
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRINI
Représentants de l'organisme de gestion de la réserve des Îles Finocchiarola	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI	Honorine NIGAGLIONI
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homme des pêcheurs de Bastia - Cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homme des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEÏ	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Jean-Guy VIVONI	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI	Pierre-Jacques DE BERNARDI
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Chantal DELASSUS	Pierre-André GIOVANNINI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Christian TOMI	Daniel BURON
Ligues départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	Isabelle MURZILI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François de MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRINI	Guy CHAZEAU
Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI

Associations agréées de protection de la nature	Gilles ZERLINI	Pierre-Laurent SANTELLI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI-CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	Nathalie FIORI
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Pascal WOHLGEMUTH	Fabien ARRIGHI
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI	
Halieutique	Éric DURIEUX	
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI	Paul Marie ROMANI